Un accident rue Decrème. — Un accident s'est produit hier après-midi, rue Decrème; Mme Delamy, qui habite la rue de Lannoy, au Pont-Rouge, sortait d'une maison de la rue Decrème, lorsqu'elle glissa sur le bord d'une marche et tomba; dans sa chute elle s'est fracturé le genou. Après avoir reçu des soins dans la maison, elle a été reconduite chez elle en voiture. Un médecin qui a examiné la blessée, a déclaré que Mme Delamy devrait garder la chambre une quinzaine de jours.

La fraude. — Les préposés de douanes Dubois et Crampe étant de service jeudi matin au pont du Laboureur, à quinze cents mètres environ de la frontière, ont attaqué et arrêté un journalier, Jules Wacquier, âgé de 52 ans, demeurant à Roubaix, porteur d'un ballot renfermant 13 k. 800 gr. d'allumettes chimiques, de provenance belge, d'une valeur de 61 fr. 80 c.

Tribunal de simple police de Roubaix.— Audience du 9 mars 1892.— Présidence de M. Claustre, — M. Chapé, commissaire du 4e arrondissement, occupe le siège du ministère public.

— *L'affaire Scrive et consorts.* — Au début de cette audience, et Me Chesnelong étant présent, le tribunal a rendu son jugement dans l'affaire Scrive et consorts dont nous avons donné tous les détails il y a huit jours. Il condamne Delbart, Dutriez et Cauvillier à cinq francs d'amende, M. Scrive est renvoyé des fins de la plainte, sans dépens. En ce qui concerne particulièrement Delbart, comme il n'était pas régulièrement représenté — la procuration n'étant signée que d'une croix — il a été condamné par défaut.

Les affaires inscrites sont aussi nombreuses que peu intéressantes. Il y a énormément de contraventions à charge de cabaretiers qui ont tenu leur établissement ouvert après l'heure : puis la série habituelle des ivrognes, des coalitions en défaut, des batailleurs, etc.

En somme, rien qui offre un intérêt particulier pour les auditeurs, contrairement à ce qui s'est passé dans les précédentes audiences.

Lannoy. — *Une chute grave.* — Dans la soirée de dimanche, trois individus en état d'ivresse retournaient chez eux. Etant sur le chemin conduisant « à la Festinigue », ils aperçurent, à proximité de la ferme Mulliez, un petit moulin indicateur du vent situé au sommet d'un arbre, qui tenta leur convoitise.

Ils chargèrent un maçon du nom de Marquette, résidant à Hem, de l'enlever et l'aidèrent à se hisser au sommet de l'arbre. Malheureusement ce dernier avait l'équilibre peu assuré. A peine arrivé à mi-chemin, il tomba d'une hauteur de trois mètres environ. A cette vue, les trois ivrognes pris de frayeur, loin de lui porter secours, prirent la fuite.

Des passants trouvèrent, le lendemain matin, le malheureux, sans connaissance, gisant à la même place.

Il fut transporté à son domicile où M. le docteur Parmentier lui donna ses soins. Marquette est grièvement contusionné à la colonne vertébrale. Son état est des plus alarmants.

Wasquehal. — *L'installation de M. le Curé.* — Ainsi que nous l'avons annoncé, l'installation de M. l'abbé Pouchart, le nouveau curé de Wasquehal, aura lieu dimanche prochain 12 mars, à trois heures de l'après-midi. La réception promet d'être splendide.

La cérémonie religieuse sera présidée par M. le chanoine Evrard, doyen de Notre-Dame à Roubaix. A 2 heures 3/4 se formera, chez Mlle Brutois, le cortège qui se rendra ensuite à l'église, toutes les sociétés de la commune y figureront.

Les réceptions officielles commenceront au presbytère, aussitôt après la cérémonie.

— M. Charles Montigny, professeur à l'Ecole Nationale de musique de Roubaix, piston solo de la *Grande-Harmonie*, est nommé directeur de la musique municipale de Wasquehal, en remplacement de M. Louis Dullies, qui a résilié ses fonctions pour raison de santé.

Flers. — *Une tentative de déraillement.* — Mercredi, vers huit heures du soir, une tentative de déraillement du tramways à vapeur, a été commise au pavé Bleu, près du petit Wasquehal.

Des malfaiteurs encore inconnus, avaient mis en travers des rails, une pièce de bois de 1 m. 20 de longueur sur 0 m. 20 de diamètre.

Le mécanicien croyant avoir aperçu un homme couché sur les rails, renversa la vapeur et réussit par ce moyen à éviter tout accident.

Plusieurs tentatives analogues ont déjà été faites au même endroit.

Une enquête est ouverte.

Baisieux. — *Les funérailles de M. Arthur Denis.* — Jeudi, à dix heures du matin, eut lieu en l'église St-Martin, au Grand Baisieux, les funérailles de M. Arthur Denis, pharmacien, décédé dans sa quarante-cinquième année.

M. Denis avait contracté, il y a cinq ans, dans une opération de désinfection, la maladie qui l'a emporté.

Une foule nombreuse assistait à ses obsèques. Les coins du poêle étaient tenus par MM. Léon Cambier et Georges Brasme, de Lille; Emile Boyaval, de Roubaix; et Victor Verdier, de Lannoy, tous membres de la Société des Pharmaciens et amis du défunt.

Au cimetière, quatre discours ont été prononcés, le premier par M. Cambier, au nom de la société des pharmaciens du Nord; le deuxième par M. Tellier, vétérinaire à Cysoing, ami du défunt.

Le troisième, par M. le secrétaire de la société des Anciens Militaires dont M. Denis était le président et le quatrième par un délégué de la société des Anciens Combattants de 1870-71.

Nous offrons à nos lecteurs un livre de cuisine *pratique et simple* dont les explications concises donnent en peu de temps une connaissance parfaite de l'art culinaire. Les menus pour chaque jour de l'année sont en rapport avec les productions de la saison et permettent aux ménagères de varier leur plat sans augmenter leur budget. — Prix exceptionnel : 3 francs.

LETTRES MORTUAIRES ET DE DEUILS

depuis 3 fr. le cent

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — **AVIS GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition) dans le *Petit Journal de Roubaix*.

WATTRELOS

La fraude. — Les préposés de douanes Dubours et Perrin, demeurant à la « Houzarde », étant mercredi après-midi de service au hameau du Petit-Paris, virent deux individus, porteurs chacun d'un sac sortir de Belgique et pénétrer en France par le chemin du Petit-Paris.

S'étant mis à leur poursuite, les douaniers parvinrent à appréhender l'un d'eux, qui a déclaré se nommer Camille Tanghe, domestique de boulanger, âgé de 29 ans, né à Heule-lès-Courtrai, domicilié à Estaimpuis (Belgique). Quant à l'autre, il ne peut être rejoint. Il avait abandonné sa charge. Les deux sacs contenaient ensemble 100 kilogrammes de farine de froment, de provenance belge, d'une valeur de 48 francs.

La douane a arrêté également, au jeune homme de 16 ans, David Gruard, demeurant au hameau du Touquet. Ce fraudeur timbre était porteur d'allumettes belges.

TOURCOING

Réunion de Commission. — Ajourd'hui vendredi à 6 heures du soir, réunion de la commission des écoles académiques, pour arrêter les décisions à prendre concernant les questions portées à l'ordre du jour de la séance du Conseil municipal.

Un vol important de laines à la gare. — L'attention de la police avait été déjà mise en éveil par les agissements de M. B..., marchand de déchets au Blanc-Seau.

Depuis quelque temps la maison était surveillée. Mardi soir on avait vu décharger plusieurs balles suspectes. M. Villon, commissaire du 2e arrondissement, s'était rendu au Blanc-Seau, mercredi matin. Mais il apprenait, avant d'arriver qu'une expédition comprenant les balles en question avait été faite, et qu'il ne trouverait plus rien. Pour ne pas donner l'éveil, il ne poussa pas plus loin ses investigations et se retira.

A midi, on vit entrer dans le magasin une autre balle. M. Villon partit aussitôt, et, cette fois, le succès fut complet. B..., interpellé, déclara que la balle que « quelqu'un » lui avait amenée, avec mission de la vendre, était « en haut ». Elle se composait de 13 bottes de laine filée, du poids total de 62 kilogs. On fit atteler le cheval au camion, on y plaça la balle, et, après que B... y eut pris place entre deux gardes champêtres, on partit pour le poste.

La balle était marqué F. D., n° 107 : c'étaient les initiales de M. Félix Desurmont, filateur, rue Notre-Dame-des-Anges, qu'on fit prier de passer au bureau central de police. Il reconnut aussitôt la balle, qu'il avait expédiée la veille avec trois autres semblables, à un client de Bruxelles. Ces balles n'avaient pu être enregistrées et étaient restées sur le quai des magasins de la gare.

Le « quelqu'un » qui avait remis la balle à B... est un sieur G..., demeurant Boulevard Gambetta, autrefois homme d'équipe à la gare. Il resta introuvable pendant toute la journée de mercredi; quand il avait fait une « bonne journée, » il avait l'habitude de « s'amuser. » mais toutes les mesures avaient été bien prises pour qu'il ne put échapper; et à neuf heures du soir, au moment où il rentrait chez lui sans défiance, il a été arrêté par le service de la sûreté.

Cet homme a déjà subi plusieurs condamnations pour vols.

On savait aussi que le fils B... avait dû prendre part à plusieurs affaires, sinon à toutes. Il a été arrêté, jeudi matin, sur le marché de Tourcoing, où il avait amené sa mère.

On se rappelle sans doute que ce jeune homme a été impliqué l'année dernière dans une affaire de vol d'une pièce de toile, qui avait disparu d'un cabaret des environs de la gare de Lille, affaire qui avait fait grand bruit.

Voici, à ce qu'on croit, comment on opérait : On faisait fréquemment des expéditions de déchets et de drilles, par les gares de Roubaix et de Tourcoing, mais principalement par cette dernière : On avait toujours soin d'arriver au dernier moment, à la tombée du jour ; l'on trouvait toujours moyen de distraire un moment l'attention des ouvriers chargés de la manipulation des balles, et on avait vite enlevé une balle de laine qu'on dissimulait sur le camion qui ne devait pas être déchargé en entier.

On ne savait pas encore d'où provenaient les balles qui ont passé la nuit de mardi à mercredi dans les magasins de D...

Le 23 janvier dernier, une balle de laine marquée J. L. n° 8310, d'une valeur de 500 fr. et du poids de 112 kilog, avait été volée à la gare.

Le 24 février, d'une autre balle J. P. D. F. n° 753, pesant 116 kilog, et valant 530 fr. disparaissait également.

Les expéditions avaient été confiées à un camionneur qui, à ces deux dates, employait G... comme domestique, et noter encore, que G... a été, pendant 9 ans, chef de quai à la gare.

Mercredi après-midi, G... et le fils B..., étaient venus à la gare avec le camion chargé de balles de drilles; et ils semblent en être partis avec la laine. Malheureusement le concierge avait négligé de visiter la voiture à la sortie.

B... a toujours déclaré avoir reçu la balle de G..., mercredi à midi, il l'avait déballée aussitôt, et les bottes avaient été enfermées dans un placard. Seulement, il n'avait pas encore eu le temps de faire disparaître la toile, portant la marque F. D., 607.

Le fils B..., qui a été condamné à trois mois pour le vol de la pièce de toile, en mai 1892, convient bien d'avoir fait l'expédition de drilles avec G..., mais il soutient qu'il est revenu avec son camion à vide.

G..., né à Cautin, près de Douai, en 1856, tient un petit cabaret. Il est dans la plus misérable situation, et il est père de quatre enfants. Il nie tout, malgré les déclarations de B...

Tous trois partirent pour Lille vendredi matin. Mme B... a demandé que son mari et son fils soient conduits en voiture!

A la cloche de bois. — M. Edouard Massel, aubergiste, rue Delobel, avait eu, pendant quelque temps, comme logeuse, la femme P..., âgé de 53 ans, qui a disparu un beau matin en emportant une certaine quantité de linge, des draps, des couvertures et des couvre-lits.

Tribunal de simple police. — *Audience du 9 mars.* — *Présidence de M. Chartier, juge de paix du canton Nord; ministère public, M. Rembauville, commissaire central.*

Le règlement des cabarets de Neuville. — Ce règlement sur la police des cabarets n'avait pu être produit, il y a 15 jours, ce qui avait nécessité la remise à aujourd'hui du jugement de 5 contraventions relevées par la gendarmerie à la charge de 5 cabaretiers, et d'une trentaine de consommateurs trouvés encore attablés à 10 heures 1/2, soit une demi heure après la retraite.

Or le règlement porte qu'il n'appartient qu'aux cabaretiers de prévenir les personnes qui sont dans leur établissement que l'heure est venue de ce retirer, ceux-ci n'ont pas fait en la circonstance. En conséquence tous les consommateurs sont indemnes et les débitants sont seuls respectivement condamnés à 5 fr. d'amende et aux frais.

A noter que, suivant les prescriptions de ce règlement un consommateur ne peut être poursuivi que dans le cas où étant invité par le maître de la maison, il refuserait de partir. Et si on ne voulait pas employer la violence pour l'expulser, il faudrait au moins tenir grande ouverte la porte d'entrée et retirer verres et bouteilles.

Une citation incomplète. — Il a 15 jours, M. Demeubayn, agent d'affaires à Roubaix, avait demandé, pour l'affaire L..., la nullité d'une citation où n'étaient indiqués ni l'heure, ni le lieu de la contravention, le moyen n'a pas été accueilli; L... et son adversaire sont condamnés à 2 fr. d'amende.

Le bon ordre sur les marchés. — M. Jules G..., marchand forain, qui n'avait pu obtenir, sur le marché de Tourcoing, la place qu'il désirait, aurait injurié les préposés en leur disant entre autres mauvais propos : « Tas de... C'est nous qui vous nourrissons! » 6 fr. d'amende et les frais.

Au sentier Montagne. — Nous avons relaté cette scène d'incroyable violence qui s'est produite le 10 février dernier. Plus de 20 personnes y ont pris part. Ces violences ont bien failli avoir les conséquences les plus graves, et la jeune femme n'est pas encore bien guérie des coups qu'elle a reçus. Elle est cependant condamnée, en même temps que sa mère et son père, M. V..., qui, devra l'amende, à 1 jour de prison. On avait pourtant fait valoir comme circonstances atténuantes, que quelques heures avant de venir à l'audience, ces pauvres gens avaient vu mourir un de leurs enfants.

Les affaires d'infractions à la police du roulage, abandon de voitures, défaut d'éclairage ou plaques, concernent toujours de plus en plus nombreux conducteurs de Roubaix, Lille, La Madeleine, Wervicq, etc., encourent l'amende de 3 francs; il en est de même pour défaut de déclarations d'étrangers; il est bon d'avertir les intéressés que les décrets sur la matière sont rigoureusement appliqués et qu'un employé est maintenant spécialement chargé de ce service.

Il a été prononcé dans cette audience 6 condamnations à un jour de prison.

Les assurances ouvrières. — La conférence de l'Union de la Paix Sociale » de M. Fauchille, le jeudi-jeudi soir et, surtout, beaucoup d'[illegible] table réponse à l'appel de M. le [illegible], vendredi dernier, en termes si galants, à la salle de la Société industrielle pour entendre M. Fauchille sur un sujet ayant sans doute quelque corrélation avec cette traité récemment par M. Delesalle, mais offrant cependant un caractère tout spécial très intéressant et très vaste surtout.

En raison même de l'ampleur de son sujet, l'orateur annonce qu'il devra se borner. Il verra ce qui se passe en Allemagne à ce point de vue; ensuite ce qu'on projette de faire en France: il tirera enfin quelques conclusions de cet examen sommaire.

L'Allemagne, principalement, s'est avancée hardiment dans la voie d'une législation spéciale sur la matière; on peut même dire que sa législation est complète, et les autres nations s'en sont plus ou moins inspirées.

Il y a trois grandes catégories d'assurances en Allemagne : l'assurance contre la maladie, celle contre les accidents, celle enfin contre l'invalidité et la vieillesse.

En principe, l'assurance — bien que les caisses soient d'espèces multiples et variées — est obligatoire. L'assurance contre la maladie a été organisée par la loi du 1er oct : elle détermine les personnes que comprend ce système d'assurances, les catégories et les détails des catégories sont intimes — et leur développement nous demanderait une demi-douzaine de colonnes. Bornons-nous à signaler, en deux mots, ses résultats : elle assure gratuitement à l'intéressé les soins médicaux et pharmaceutiques: à dater du troisième jour de la maladie, elle garantit ensuite à l'ouvrier la moitié du salaire moyen payé aux ouvriers de la localité.

Ajoutons de suite que toutes les caisses dont nous parlions plus haut sont placées sous la surveillance de l'Etat, qui règle les conflits qui s'élèvent soit entre les patrons et les caisses, les ouvriers et les caisses, soit entre diverses caisses elles-mêmes.

En ce qui concerne l'assurance contre les accidents, l'orateur s'en rapporte à ce que l'honorable M. Delesalle a dit il y a huit jours : pas plus que lui, nous n'y reviendrons.

L'assurance contre l'invalidité et la vieillesse — la dernière venue en Allemagne — date de 1889. Pour la vieillesse, l'âge de l'assurance est fixé à 70 ans; pour l'invalidité résultant de l'accident, il n'y a naturellement pas d'âge, pourvu que l'intéressé soit assuré depuis 5 ans. Ce système a été organisé sous la forme d'arrondissements territoriaux. L'alimentation des caisses se fait moitié par les patrons, moitié par les assurés, avec des subsides annuels de l'Empire.

Voilà donc une organisation complète — et compliquée et qui se développe chaque jour en Allemagne. Il est utile de dire ici que toutes les nations européennes semblent suivre ce mouvement.

Que se passe-t-il en France ?

En ce qui concerne la maladie, nous ne possédons aucune législation spéciale ; mais il faut dire, par contre, que les institutions privées sur la matière existent en grand nombre sur le territoire français.

Pour l'assurance contre les accidents, nous vivons toujours sous l'empire du Code civil, ainsi que nous l'avons expliqué il y a huit jours.

Contre l'invalidité et la maladie, nous n'avons aucun système comparable à ce qui se passe en Allemagne.

Cependant, à ce point de vue, la France a dans son arsenal deux lois intéressantes.

D'abord la loi du 11 juillet 1868 qui créé une caisse d'assurances contre les accidents — loi facultative, mais fort utile.

Puis une loi créant des caisses de retraites pour la vieillesse; elle date du 20 juillet 1886, et elle remplace elle même une loi qui remonte à l'année 1850. Elle repose sur le principe de la cotisation facultative avec la garantie de l'Etat.

Législativement, jusqu'ici, on n'a pas paru se préoccuper beaucoup d'une assurance contre la maladie — exception faite pour le projet de Pierre Richard déposé en 1894. Contre les accidents, M. Delesalle énumère il y a huit jours, tous les projets élaborés en ce sens. Pour l'invalidité aussi, les projets sont nombreux. L'orateur les énumère; ils ont tous été renvoyés, d'ailleurs, à l'examen de la commission du travail.

Nous arrivons aux conclusions.

Quels sont les résultats de la législation allemande? Il serait peut-être difficile de les affirmer dès aujourd'hui. L'orateur se borne à constater certains faits.

C'est ainsi que les frais d'administration des caisses de secours ont dépassé les secours lui-même dans une proportion de 133 0/0.

Puis, depuis les lois nouvelles, les accidents ont beaucoup augmenté. Ce qui a augmenté aussi, c'est la durée moyenne des maladies: jadis, elle était de dix jours, aujourd'hui, cette proportion a monté à vingt jours. L'orateur en conclut que cette législation sort de la vérité, et il ajoute qu'elle soulève actuellement une vive réaction en Allemagne.

Pour la maladie, il se déclare donc résolument hostile à l'assurance obligatoire : il ne se réclame que de l'initiative privée. Pour les accidents, il entend maintenir le droit commun. Enfin, en ce qui concerne l'invalidité et la vieillesse, il s'en réfère aux caisses de retraites sous la garantie et le contrôle de l'Etat.

Sous toutes ses formes, dit-il en terminant, on doit combattre le socialisme, surtout quand il érige en principe la nécessité de l'ingérence de l'Etat en tout et partout. C'est l'initiative privée qui doit tout faire, soit par les individus, soit par les groupements d'individus. C'est dans cette voie-là qu'il faut marcher. En dehors d'elle, nous voulons sur une pente dangereuse qui nous conduit tout droit au socialisme d'Etat et à tous ses dangers.

Avant de terminer la séance, M. Ange Desumps, président, a rappelé la séance générale qui aura lieu le mardi 21 mars, à 8 heures 1/2. Le programme est ainsi fixé : 1° Une conférence sur le devoir social par M. Georges Picot de l'Institut; 2° Distribution des récompenses aux concurrents qui ont travaillé les résumés de chaque séance; 3° Conférence sur le régime des caisses d'épargne par M. Rostain, président des caisses d'épargne des Bouches-du-Rhône.

Une conférence socialiste à l'Hippodrome de Lille. — La section lilloise du parti ouvrier avait organisé jeudi soir, une réunion publique à l'Hippodrome avec le concours de plusieurs députés socialistes. Le sujet annoncé était : « Le Panama ». 2.500 personnes environ assistaient à cette réunion.

La séance s'est ouverte à huit heures et demie. Sur l'estrade avaient pris place les députés Lafargue, Millerand, Jaurès, Emile Moreau, Jules Guesde, MM. Claude, rédacteur en chef du *Réveil du Nord*, Alfred Delcluze, de Calais, Leccuile, avocat à Saint-Omer.

M. Millerand a été proclamé président avec, pour assesseurs, M. Edouard Delcluse et un étudiant socialiste.

La présidence d'honneur a été dévolue à Calinie.

MM. Millerand, Lafargue, Jaurès et Guesde ont successivement pris la parole sur le thème précité.

Puis M. Delcluse a donné lecture d'un ordre du jour demandant la nomination d'une Constituante chargée de reviser les lois du pays dans le sens socialiste et acclamant le programme du parti ouvrier.

Cet ordre du jour a été adopté par la majeure partie de l'assemblée.

M. Millerand a levé la séance aux cris de : « Vive la République sociale! »

Il était dix heures et demie.

Les socialistes ont aussitôt envahi l'estrade pour faire une ovation aux députés. Une femme placée aux galeries supérieures, a déployé un drapeau rouge ce qui a soulevé des bravos. Les collectivistes ont alors entonné l'*Internationale*.

La sortie s'est effectuée sans aucun incident et la foule s'est dispersée rapidement.

On nous signale cependant une petite bagarre dans la rue de la Gare, entre des jeunes gens et des socialistes qui retournaient à Roubaix.

Le chef d'état-major du 1er corps d'armée. — On annonce comme certaine la nomination de M. le colonel Doé de Maindreville, qui commande actuellement le 81e d'infanterie à Avesnes, aux fonctions de chef d'état-major du 1er corps d'armée.

M. Arnould, commandeur de la Légion d'honneur. — L'ancien directeur du service de santé du 1er corps d'armée, M. Arnould, médecin-inspecteur de 1re section de réserve, est nommé commandeur de la Légion d'honneur.

Le dîner de la Betterave.— Mardi a eu lieu, à Paris, le 41e dîner de la Betterave, réunion mensuelle des Enfants du Nord et du Pas-de-Calais.

A l'ordinaire, un concert a suivi le banquet. Il a été, cette fois, particulièrement réussi.

On a beaucoup applaudi le jeune compositeur Gaston Lemaire, qui a interprété quelques-unes de ses œuvres. Grand succès aussi pour M. Féraud et M. Villa, de l'Opéra, deux chanteurs de grand talent.

Ensuite, en une délicieuse apparition rose et blanche, deux ravissantes jeunes filles, deux sœurs, *Mlles Isabelle Valerie de Tolesky*, ont détaillé avec un charme infini le duo des *Contes d'Hoffmann*.

Mlle Jeanne Granvel, une des plus jeunes et des plus jolies pensionnaires du Vaudeville, a soulevé les braves enthousiastes de l'auditoire dans deux poésies qu'elle a dites avec infiniment de goût et de finesse.

Cercle horticole du Nord. — Le Cercle horticole du Nord tiendra son assemblée générale mensuelle dimanche 12 mars, à cinq heures et demie précises, au siège de la Société, Grande-Place, 12.

M. *Pamard, professeur à l'Ecole nationale de Douai, fera, au cours de cette séance, une conférence sur : les* principaux ennemis que peut présenter la culture des arbres fruitiers, surtout dans les jardins. Moyens de les éviter.

Concours divers pour la floriculture et la culture maraîchère.

La séance se terminera par une tombola gratuite de plantes fleuries et ornementales pour les sociétaires présents.

Fin de la grève aux établissements Dutholt et Godfrind. — [illegible] fin. Lundi prochain, [illegible] reprendront le travail. MM. Dutholt et Godfrind, [illegible] façon, avant obtenu une augmentation des salaires, vont en faire profiter les ouvriers dont le salaire va être augmenté de 10 0/0 [illegible] nouveau tarif a été établi d'un commun accord.

Les patrons ont en outre renoncé à faire payer le [illegible] aux ouvriers.

[illegible] ministériel, en date du 23 février 1893, la [illegible] des villes de Lille a [illegible] autorisé à organiser [illegible] à donner, en 1892, [illegible]

[illegible] par année, [illegible] et une carte [illegible] dans une [illegible] l'année.

Concerts et Spectacles

Le Choral Nadaud offrira le grand concert annuel à ses membres honoraires, le 21 mars courant, dans la salle de l'Hippodrome. Il n'est nécessaire pour cette circonstance, le concours d'éléments distingués. On aura notamment le plaisir d'entendre Mlle Julie de Cré, du Grand-Opéra, et de l'orchestre symphonique que dirige M. Foucault. Nous publierons ultérieurement le programme de cette soirée qui paraît devoir être des plus intéressants.

NOUVELLES MILITAIRES

Train territorial. — Ont été promus et maintenus à leur corps les officiers du 4e escadron territorial du train dont les noms suivent :

Au grade de capitaine en 2e, M. le lieutenant en 1er Masclet.

A la première classe de leur grade, MM. les lieutenants en 2e Bataille, Wiot et de Corbie.

Au grade de lieutenant en 2e, MM. les sous-lieutenants Colmant, Reumont, Bernard, Sergel, Masuret et Duhem.

TRIBUNAUX

Tribunal correctionnel de Lille. — *Audience du jeudi 9 mars.* — UN ACTE DE BARBARIE. — Nous avons rendu compte des circonstances dans lesquelles un marchand de beurre de Wattrelos avait, à la suite d'une discussion avec le père, lancé un violent coup de pied dans le ventre d'une jeune fille, nommée Allard, qui fut assez grièvement blessée, au point d'en conserver une infirmité ainsi que l'a constaté le certificat du médecin. La cause avait été renvoyé pour l'audition de nouveaux témoins : ces derniers confirment ce qui a déjà été raconté à une première audience.

Mlle Allard, par l'organe de Me Roche, se porte partie civile et demande des dommages-intérêts en réparation du préjudice causé par la brutalité de Félix Cottenier.

Le prévenu, après la plaidoirie de Me Lesourd, est condamné à un mois d'emprisonnement et à cinq cents francs de dommages-intérêts.

LES ESCAMOTEURS DE PORTEFEUILLES. — Depuis quelque temps des escamoteurs de Croix se plaignaient de vols commis dans leur faubourg. M. Seguin, commissaire de police fit faire une enquête et réussit, à l'aide d'une surveillance étroitement exercée, à surprendre les voleurs en flagrant délit. *Ce sont trois jeunes gens de seize à dix-huit ans* Charles Dubar, Désiré Bulteau et Jules Roelens. Les deux premiers encourent chacun une peine de deux mois, Roelens une peine de trois mois.

DANS UN ESTAMINET, à Mouveaux, Henri Loridan voulant chercher noise à quelques consommateurs, fut rappelé à l'ordre par la cabaretière Mme Leroy ; mais il se précipita sur cette dernière, exerça contre elle plusieurs violences et brisa des vitres.

Loridan cueilli de ce chef huit jours d'emprisonnement et cinq francs d'amende pour ivresse.

REFUSANT D'OBTEMPÉRER aux appels du mécanicien du car à vapeur sur la route de Marcq, le charretier Alphonse Serrurier, au service de M. Belval, s'est vu dresser procès-verbal, suivi, à l'audience, d'une condamnation à cinquante francs d'amende.

MANDATAIRE D'UNE MAISON à Reims pour placer des marchandises, un certain Lameur, né à Escaudœuvres et habitant en dernier lieu à Roubaix, avait commis des détournements assez considérables; arrêté, puis traduit en correctionnelle il est condamné à six mois de prison et 25 fr. d'amende.

INCULPÉ DE VOL et coups volontaires, à Croix, Vanhaezebrouck Constant de Dottignies se voit infliger 4 mois et cinq francs d'amende.

SOUS LA PRÉVENTION de vol également et en outre de tentative de corruption de l'agent chargé de l'arrêter à Lys-lez-Lannoy J.-B. Ecman avait été cité en correctionnelle. Il est condamné à 15 jours avec sursis et bénéfice de la loi Bérenger. Me CONFORME.

COUR D'ASSISES DU NORD

Audience du jeudi 8 mars

Présidence de M. le conseiller TELLIER
Ministère public : M. TAINTURIER, avocat-général

2e Affaire. — **Assassinat à Ors**

CONDAMNATION A MORT

La femme Frison est condamnée à mort; son complice, Dahy, à vingt ans de travaux forcés.

Audience du vendredi 10 mars

Présidence de M. le conseiller TELLIER
Ministère public : M. SCHULER, substitut du procureur général

Avortement, infanticide et suppression d'enfant

Les accusés sont : 1. Rosa-Marie Barbotin femme Pora, 21 ans, ménagère à Hordain ; 2. Zoé Berlinchamp femme Félix, 33 ans, sage-femme à Lourches ; 3. Marie-Alphonsine Corbeleni femme Tranney, 42 ans, cabaretière à Denain; 4. Catherine Stievenard dite Marie, femme Blas, 40 ans, ménagère à Douchy.

PAS-DE-CALAIS

Terrible accident arrivé à un officier du 33e à Arras. — Jeudi, vers quatre heures, le capitaine Trécot, du 33e de ligne, a été victime d'un terrible accident qui met ses jours en danger.

Le capitaine Trécot s'était rendu avec M. le commandant Gille et deux autres officiers du 33e dans les environs d'Arras pour faire des manœuvres de cadre. Ces officiers rentraient en ville et descendaient à cheval la côte de Saint-Laurent-Blangy.

Les cavaliers, qui marchaient bon train, rencontrèrent une voiture de boucher qui venait en sens inverse. Les chevaux prirent peur, et, s'emballant, descendirent au galop la côte de Saint-Laurent. Trois des officiers purent maîtriser leurs montures; le cheval du capitaine Trecot buta et s'abattit; le malheureux officier fut projeté la tête sur le trottoir.

On s'empressa de le relever et de le transporter dans une maison voisine où les premiers soins lui furent donnés.

Un médecin-major du 33e averti accourut immédiatement et constata une double fracture au crâne.

Le capitaine Trécot a été placé sur une civière et transporté à l'hôpital militaire. Son état est très grave.

ETAT-CIVIL. — *ROUBAIX.* — *Déclarations de naissances du 9 mars.* — Germaine Brocquet, rue Grétry, 44. — Jeanne Dewaerder, Hotel-Dieu. — Alfred Dujardin, Hotel-Dieu. — Théophile Carette, rue Vaucanson. — Suzanne Vancoppenolle, rue de Ma Campagne, 49. — Louis Briet, rue de l'ommelet, cour Dhalluin, 14. — Agnès Picavet, rue de Hem-Hallu, 118. — Auguste Laurent, rue de Mons. — Germaine Bernaert, rue Franklin. — Raymond Lievens, rue des Longues-Haies, 87. — Madeleine Demarquette, rue Saint-Jean 17. — Clémence Boisnoul, rue de l'Epeule, cour Bovart. — Henri Bouvry, rue St-Georges, 21. — Georges Bodoux, rue Pierre-de-Roubaix.

Mariage. — Hyacinthe Lebargy, 63 ans, sans profession, rue des Fleurs, 91, et Lucie Leman, 56 ans, représentante de commerce, rue Pellart, 457. — *Déclarations de décès du 9 mars.* — Henri Legrand, 6 ans, rue de Meuniers, cour Gérard, 4. — Georges Siebens, 27 ans, rue Saint-Amand, 48. — Marie Lecomte, 2 ans, rue de Condé, cour Lecomte, 1. — Adolphe Boute, 68 ans, rue du Fontenoy, 46. — Charlotte Vanbaeg, 32 ans, Hotel-Dieu. — Jacqueline Evrard, 35 ans, route de Lille, maison Tribout. — Victorine Demaille, 3 ans, rue Malplaquet.

WATTRELOS. — *Déclarations de naissances du 5 au 9 mars.* — Cesar Dubrulle, Saint-Liévin. — Alexis Lejeune, Beaulieu. — Henri Debusschere, Crétinier. — Marthe Imbrecht, rue du Congo. — Zoé Lingre, Bas-Chemin. — Camille Anselme, Beaulieu. — Marie Fourez, Bondues. — *Publications de mariages du 5 mars.* — Camille Sohier, 25 ans, rattacheur, et Célina Verlinde, 19 ans, peigneuse. — Adolphe Boucart, 23 ans, charretier, et Charlotte Grulois, 22 ans, sans profession. — *Déclarations de décès du 3 au 9 mars.* — Achille Samain, 15 mois, Crétinier. — Jules Dhalluin, 1 mois, Tourmel. — Jules Glorieux, 12 mois 1/2, Nouveau-Monde. — Alfred Delehamche, 28 ans, tisserand, rue de Tourcoing. — Marie Demeyere, 22 ans, tisserande, Saint-Liévin. — Céline Deghin, 16 ans 5 mois, bobineuse, Mouline. — Léon Dedeyne, 53 ans 6 mois, journalière, Vieille-Place.

TOURCOING. — *Déclarations de naissances du 21 février au 8 mars.* — Constant Doponchelle, le Voisinage. — Marthe Cochonnat, le Pingon. — Louise Serrière, le Voisinage. — Armandine Lavoille, le Village. — *Déclarations de décès du 21 février au 8 mars.* — Marie Crayneste, 2 ans 6 mois, le Pingon. — Cons. ant Dupondeuche, 13 jours. — Joséphine Magy, 47 ans, sans profession, le Village.

TOURCOING. — *Déclarations de naissances du 9 mars.* — Berthe Boussel, rue du Midi. — Alfred Lepers, rue du Brun-Pain. — Amédée Lordan, rue d'Orléans. — Gabrielle Vermeulen, sentier de Roncq. — Blanche Verquetel, rue Vandenbergh. — Adolphe Goubart, rue de Strasbourg. — *Déclarations de décès du 9 mars.* — Marie Vanewerwerse, 1 an, rue du Risjnons-Tout. — Marie Somers, 3 mois, id. — Lemoine Joseph Vienne, 10 mois, rue du Général-Duhesme. — Célina Vanneste, 25 ans, sans profession, rue du Moulin-Fagot. — Arthur Vandekerkove, 19 jours, rue de la Potente. — Constant Lepoutre, 29 ans, tisserand, rue de la Latte. — *Florine Losfeld*, 20 ans, bobineuse, rue du Blanc-Seau.

HALLUIN. — *Déclarations de naissances du 8 mars.* — Marie Delbecque, au Mont. — Germaine Crype, rue de la Procession — Henri Galle, au Colbras. — *Déclarations de décès du 8 mars.* — Celina Saint-Venant, 6 semaines, rue du Fourrage.

DÉCÈS NOMBREUX & DIVERS

Les amis et connaissances des familles Adolphe BONPRIX-GERBART et Henry MESSELIN-BONTÉ qui, par erreur, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Adolphe Louis-Joseph BONTÉ, cordonnier, chef de Dame Sylvie-Victoire-Catherine BERGERART, membre de la Confrérie du T.-S. Sacrement et du Rosaire, sœur des Frères d'Hospices, veuve de Dame Louis-Victoire-Catherine BERGERART, né à Comines [illegible] le 9 janvier 1825, précédemment décédé à Roubaix, le 8 mars 1893, dans sa 67e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le samedi 11 courant, à 9 heures, en l'église Saint-Martin, à la Madeleine, à Roubaix. Les Vigiles seront chantées le vendredi 10, à 5 h. 1/2. Les ensemble à la maison mortuaire, rue du Fontenoy, 37.

Les amis et connaissances de la famille LEPOUTRE-LOUVIER qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Marguerite-Marie-Marthe-Joseph LEPOUTRE, décédée à Roubaix, le 9 mars 1893, à l'âge de 6 semaines, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Salut d'Ange Solennels, qui auront lieu le samedi 11 courant, à 3 heures 1/2, en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix. — L'assemblée à l'église.

Les amis et connaissances de la famille JOLY-SPINNER qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Dame Louise SPINNER, décédée à Roubaix, le 9 mars 1893, dans sa 44e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le lundi 13 courant, à 9 heures, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. Les Vigiles seront chantées le vendredi 10, à 5 h. 1/2. L'assemblée à la maison mortuaire, rue du Fontenoy, 37.

Les amis et connaissances de la famille LEPOUTRE-LOUVIER qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Marguerite-Marie-Marthe-Joseph LEPOUTRE, décédée à Roubaix, le 9 mars 1893, à l'âge de 6 semaines, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Salut d'Ange Solennels, qui auront lieu